

ECHO DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2015

Passage de la communauté d'agglomération en communauté urbaine

En Conseil Municipal du 9 juin 2015, une motion concernant la procédure de remontée des compétences dans le cadre du projet de transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine a été approuvée. Cette motion posait un certain nombre de questions, non pas sur le contenu du pacte métropolitain qui énonce des propositions générales qui ne peuvent que faire consensus, mais sur les conditions de mise en œuvre de ces propositions en vue de la mise en place concrète des nouvelles compétences.

Après avoir pris connaissance du courrier du Président en date du 7 juillet, avoir entendu les explications fournies, par le Vice-Président mandaté à cet effet, sur la poursuite de la procédure, et débattu des perspectives d'avenir le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération prise le 9 juin 2015, et propose que soit approuvé les remontées de compétences votées par le Conseil du Communauté en date du 3 juin 2015.

Demande de subventions sur l'enveloppe de solidarité départementale

Il convient de déposer des dossiers de demande de subventions pour toutes les opérations citées ci-dessous au Département de la Loire :

- | | |
|--|-----------------|
| - l'acquisition d'un monument aux morts pour | 29 022,50 € HT |
| - Soubassement et reprise de la statue pour | 38 291,00 € HT |
| - changement de la chaudière au Château du Mollard | 134 500,00 € HT |
| - l'aménagement d'une aire de jeu | 48 865,55 € HT |

Le montant de ces travaux subventionnables se porte à environ 250 679,05 € HT, le taux de la commune se porte à 27,50% avec un plafond porté à 7 000€ par projet.

Rapport annuel du service de l'eau potable de CHOLTON

La Société « CHOLTON », fermier de la commune pour la gestion du service des eaux, a transmis son rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau.